

Un plan « Ambition Bio » qui manque... d'ambition

Ce jeudi 10 juillet s'est déroulée une réunion sur la mise en œuvre du programme « Ambition Bio 2027 ». **En introduction du comité de pilotage auquel participait Véronique Le Floc'h, la ministre de l'Agriculture s'est voulue rassurante** en rappelant l'ampleur des fonds mis sur la table pour la filière et le plan en 27 mesures élaboré pour atteindre les objectifs. Selon elle, la campagne « C'est bio la France » se déroule comme prévu, avec la poursuite d'un travail avec l'Agence bio pour rechercher des crédits européens, sachant que la campagne de communication actuelle est financée sur les fonds 2024.

La Coordination Rurale regrette une ambition pour le bio insuffisante : alors que **les agriculteurs bio étaient longtemps présentés comme les pionniers d'un modèle durable, ils se trouvent aujourd'hui acculés** par une conjoncture économique dramatique, une consommation en berne, des prix au plus bas et des charges en pleine inflation. Le résultat présenté lors de ce comité de pilotage, c'est entre autres 100 000 ha bios en moins entre 2022 et 2024, 3 000 entreprises perdues entre 2021 et 2024, un différentiel réduit à 25 €/1 000 l entre le bio et le conventionnel.

Cette réunion intervient une semaine après l'arbitrage sur le reliquat d'aides PAC. **Ainsi, sur les 257 millions d'euros du reliquat 2023-2024 « Conversion à l'agriculture biologique » de la PAC, seuls 108 millions seront réaffectés à la filière bio** pour 2026 et 2027 à travers la revalorisation des éco-régimes (96 millions), tandis que 12 millions seront alloués au Programme Opérationnel Lait Bio, à condition que l'UE donne quitus à la France pour cette proposition. Rapportés aux 3 944 exploitations laitières bio recensées en janvier 2024 (-15% en 4 ans), cela ne représente qu'environ **3 000 € par ferme étalé sur 2 ans**. Les aides aux éco-régimes bio sont remontées à seulement 110 €/ha, un niveau qui se contente de maintenir les promesses de 2023 sans compenser les surcoûts réels.

Rappelons qu'en 2024, **à la suite des mobilisations** de début d'année, **des fonds d'urgence avaient été débloqués pour soutenir les exploitations biologiques**. Dans son courrier du 19 octobre dernier intitulé « *État d'avancement des engagements pris par l'État* », la ministre Annie Genevard indiquait que **6 500 exploitations en agriculture biologique, soit une sur dix**, avaient bénéficié d'un soutien financier moyen de **15 800 €**. Ce montant reste toutefois bien inférieur à ce qu'elles auraient pu percevoir si le plafond des aides n'avait pas été limité à **20 000 €**, contre **300 000 €** pour les autres entreprises. Avec le relèvement du plafond à **50 000 €** depuis le 10 décembre 2024, **nous estimons qu'il aurait été juste de compléter les versements** pour celles qui n'ont pas perçu l'intégralité de leur dû ainsi que celles qui en ont été exclues, le plafond non revalorisé étant atteint. Cette mesure, hélas non rétroactive, aurait dû guider l'allocation du reliquat PAC vers les exploitants bio lésés.

Gimont,
Le 15/07/2025

Communiqué de presse



La CR pointe par ailleurs le manque de moyens et d'obligation de résultat quant à l'application de la loi Egalim au niveau de la restauration collective, laquelle loi devrait être étendue la restauration commerciale. Selon la CR, cela représenterait plus de 1,5 milliard d'euros de débouchés supplémentaires. Enfin, notre syndicat déplore l'effacement des industriels et distributeurs, que ce soit pour répondre à Egalim ou pour participer à la campagne « C'est bio la France », mettant parfaitement en évidence que certains veulent le beurre et l'argent du beurre.

Pour la Coordination Rurale, **il est grand temps** de dépasser les postures dogmatiques et **d'adopter une politique agricole qui garantisse des prix rémunérateurs et une concurrence équitable pour tous les agriculteurs, quel que soit leur mode de production.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE